



**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE
DU 6 Décembre 2011**

L'an deux mil onze le six décembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de Jean-Pierre FILLION, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2011

Etaient présents : Mesdames BILLAULT Céline, BOISSINOT Muriel, CHABOUD Any, DESPRES Muriel, DUMAS Isabelle, FAVRE-VICTOIRE Christiane, FRULEUX Anne-Marie, GHILGLIONE Patricia, SPECIA Brigitte et Messieurs FILLION Jean-Pierre, BECHEVET Patrick, BONDURAND Jean-Claude, CART Claude, DUPUIS Gilles, GASPARINI Gil-Laurent, JORDAN Hubert, PAILLET Hervé, PHILIPPE Jacques, PILLOT Jean-François.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : Madame BON Elise à Madame FAVRE-VICTOIRE Christiane, Monsieur BOURQUI Roger à Monsieur BECHEVET Patrick.

Etaient absents excusés : Mesdames BARBAZ Christelle, EPRON Catherine et Messieurs BERGERON Pierre, DEVILLE François et PERROUD Frédéric.

Monsieur PHILIPPE Jacques a été élu secrétaire de séance.

COMPTE RENDU SOMMAIRE :

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors de la réunion, le Conseil Municipal :

- **SOUHAITE** un prompt rétablissement à Monsieur Frédéric PERROUD hospitalisé.
- **ACCUEILLE** Amélie SAHUC chargée de mission Contrat de Rivière auprès du SYMASOL (Syndicat Mixte des Affluents du Sud-Ouest Lémanique) et Monsieur Franck SIMONET ingénieur de l'ONF (Office National des Forêts) en charge du projet du sentier d'interprétation du marais de la Bossenot. Ce secteur répertorié « zone humide NATURA 2000 » propriété privée de la commune, a fait l'objet d'une protection en biotope. Ce marais se situe entre Mâcheron et les Blaves. Le projet de sentier, proposé d'une longueur de 940 mètres, serait parfaitement adapté aux scolaires et permettra de faire découvrir une richesse exceptionnelle d'intérêt floristique et faunistique. Pour favoriser le maintien et voire le développement d'espèces animales, la création de mares à batraciens est à l'étude. L'impact de ce tracé sur la chasse est limité compte tenu de sa configuration. Les aménagements prévus sont des pilotis et des passerelles type caillebotis pour éviter la circulation des deux roues. Des pupitres informatifs seront installés sur le site, ainsi qu'un panneau d'accueil au parking, dont l'emplacement permettant le stationnement de quelques voitures, est encore en cours d'étude. Soucieux d'associer chacun au projet, une rencontre avec les acteurs concernés (chasseurs, agriculteurs) est prévue par M. SIMONET, afin de prendre en compte d'éventuels conflits d'usages. Une étude hydrologique est menée pour affiner les emplacements potentiels des futures mares. M. PHILIPPE s'interroge sur les conséquences de la sécheresse de ces derniers mois sur le marais et le risque potentiel de cet aléa climatique une fois les aménagements réalisés. M. SIMONET relève que des études des sols n'ont pas pu être faites. Mme SPECIA souhaite connaître l'intérêt écologique des mares. M. SIMONET précise que ces mares vont créer un habitat au profit d'espèces animales. M. le Maire rappelle l'intérêt de ce projet, tant d'un point de vue pédagogique qu'écologique, ainsi que son inscription dans le programme européen Natura 2 000, précision qui permet au SYMASOL d'obtenir le maximum de subventions. Mme FAVRE-VICTOIRE regrette que ce sentier ne soit pas accessible aux coureurs à pied ni aux poussettes. M. BONDURAND complète cette remarque en mettant en avant l'inaccessibilité du site pour les personnes handicapées. Mme SAHUC, représentante du SYMASOL, explique cet état de fait par l'extrême fragilité d'une zone sensible avec forte présence de secteurs hydrauliques, qui contraint les aménagements. Ces remarques légitimes prises en compte, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'acter le principe de réaliser ce sentier d'interprétation dans le cadre du tracé proposé. Adopté à l'unanimité.
- **ENTEND** M. le Maire rappeler les dates importantes du mois de décembre, avec le samedi 10 la remise des récompenses pour les maisons fleuries, le dimanche 11 le repas des aînés, le samedi 17 la remise des Fanions aux Jeunes de la Préparation Militaire Marine, le samedi 31 le traditionnel réveillon du jour de l'an organisé par la SSA (Société Sportive d'Allinges).
- **EST INFORMÉ** : de l'avancée des travaux et démarches suite à l'incendie du club house de tennis. Le chalet a été bâché permettant une utilisation partielle et la livraison du préfabriqué prévue le 9 décembre est effective ; du bilan de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, qui a permis une forte implication des scolaires, notamment lors des ateliers à l'école d'Allinges et d'une animation à la salle communale d'Orcier regroupant plus de 100 enfants. La mobilisation du magasin Intermarché, pour sensibiliser au coût des emballages dans les produits alimentaires, a été remarquée. M. le Maire rappelle à cette occasion que la 3CL est un des territoires référence en matière de réduction des déchets puisque cette année, 226kg/habitants ont été produits, alors que la moyenne française est de 374kg/habitant ; de l'inauguration du Géoparc des Bauges, au cours de laquelle M. le Maire a reçu de nombreuses démonstrations de soutien au Géoparc Chablais de la part de parlementaires, de

conseillers généraux, de maires, du Président du Conseil Régional et Préfets; des retombées positives des tests des nouveaux horaires d'ouverture de la Poste, qui apportent une réelle satisfaction aux usagers, malgré les difficultés à atteindre les objectifs fixés par la direction du groupement postal ; de l'avenir du programme AVER qui entre dans sa troisième et dernière année, laquelle se conclura par un colloque international en novembre 2012 à Aoste en Italie. Auparavant, une réunion est prévue fin janvier en France pour décider des modalités de conservation des fouilles archéologiques déjà mises à nues. Il est envisagé une collaboration éventuelle avec le Valais Suisse pour engager un nouveau projet de restaurations et valorisations afin de poursuivre les travaux réalisés dans le cadre du programme AVER. La mise en œuvre pourra mobiliser la commune dès 2013 et années suivantes

- **CHOISIT** l'entreprise SCREG pour réaliser les travaux de sécurisation - restructuration de la RD 12 au hameau des Fleysets. M. CART présente le rapport d'analyse des offres techniques et financières qui a placé l'entreprise SCREG en première position, pour le prix de 303 255.51€ HT, hors prestations SYANE (réseaux secs) d'un montant de 185.000 €. Pour M. GASPARINI, l'analyse telle qu'elle a été faite est très bonne car elle permet de mettre les qualités techniques (55%) des entreprises avant le coût des prestations (45%). M. le Maire indique que financièrement, ce coût est en dessous de l'estimation produite par le cabinet UGUET, maître d'œuvre. Adopté à l'unanimité.
- **DECIDE** de s'engager dans la dématérialisation de la paie et de la chaîne comptable. Cette démarche permettra à terme de répondre à l'objectif « zéro papier » dans l'administration et ce seront environ 15 000 feuilles qui seront économisées chaque année. De plus, en s'engageant dès maintenant dans ce projet, la commune d'Allinges fait partie des 300 premières collectivités françaises et de la première du Canton à adopter un tel fonctionnement. Le Conseil Municipal salue le travail réalisé par le service comptabilité Mesdames PEILLEX-DELPH Valérie et GOUNANT Ophélie, Monsieur le Secrétaire Général Benoît THOMASSON. Il approuve à l'unanimité la mise en place de cette démarche innovante, économique et inscrite dans le développement durable. En complément de ce dossier dématérialisation, le Conseil est informé de la possibilité pour chaque nouvel habitant de s'inscrire sur les listes électorales par l'intermédiaire du site mon.service-public.fr, initiative proposée par M. Christophe BAUD, du service état-civil. Enfin, Mme Josephte DEPRAZ propose la mise en place de la dématérialisation de l'Etat-civil, qui permet là encore de répondre à l'objectif « zéro papier ».
- **ATTRIBUE** les subventions 2011 en suivant les préconisations de la commission des finances, qui s'est réunie afin d'examiner chaque demande. Le montant global des subventions s'élève à 57 290€. M. PILLOT, en tant que président du Team Allinges Publier, ne prend part ni au débat, ni au vote. Adopté à l'unanimité.
- **ENTEND** M. le Maire rappeler les états d'avancement de la Démarche Géoparc Chablais qui doit conduire ce dossier jusqu'au label UNESCO Géoparc en mars prochain. Un recrutement d'un assistant Géoparc au SIAC est en cours. Une chargée de mission transférée de Chablais Léman Développement (CLD) au SIAC est entrée dans l'équipe pour définir la stratégie touristique. Enfin, un marché doit être publié pour la mise en place des 23 géosites. Ce dernier point concernant la colline des Allinges nécessite une délibération du conseil municipal pour permettre au SIAC de lancer le marché, le site des châteaux étant concerné. Messieurs DUPUIS et PHILIPPE s'interrogent sur le nombre de communes qui doivent délibérer. M. le Maire indique qu'elles sont au nombre de 23 et que si l'une d'entre elles ne délibère pas, elle sortira du projet, sans retarder le processus pour les autres porteurs. M. PILLOT s'interroge sur le devenir du poste d'assistant Géoparc si le label n'est pas obtenu. M. le Maire précise qu'il y a une clause dans le contrat pour parer à cette éventualité. Il s'agit d'un cadre A recruté selon un CDD de 3 ans avec interruption de celui-ci en cas de non labellisation M. DUPUIS met en avant une mauvaise prise en compte de l'étude UGUET/Entre Deux Lunes réalisée pour la mise en valeur du site. M. le Maire reprend cet élément et dit que la matérialisation du géosite sera calquée sur ladite étude. M. GASPARINI souhaite qu'une commission réunissant les élus puisse être à nouveau mise en place sur le sujet. M. le Maire va étudier cette possibilité, qui est à ses yeux tout à fait pertinente et rappelle que toute intervention sur le site est conditionnée par l'avis du STAP (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine). La délibération est adoptée à l'unanimité. La participation communale étant estimée à 20% de la dépense totale du projet, soit environ 7000€ à inscrire au budget 2012.
- **DEBAT**, à la suite de l'intervention renouvelée de Mme DUMAS, sur les horaires d'occupation de la salle communale par la MJC. Selon elle, la salle doit être laissée libre le vendredi soir, ce qui n'est jamais le cas. Elle déplore le manque de communication au sein de la MJC, qui nuit avant tout aux usagers. Pour M. le Maire, c'est à la MJC d'assurer la communication interne auprès des adhérents. Il estime que des efforts doivent être faits, puisque la commune met tout en œuvre pour permettre aux différentes activités de se dérouler dans les meilleures conditions (prêt des différentes salles communales, de la salle de sports de l'école, restaurant scolaire). Pour Mme FAVRE-VICTOIRE, ce principe doit être respecté. Mme CHABOUD souligne la difficulté qu'il y a à contacter la MJC, puisque la permanence n'est semble-t-il que partiellement assurée. Pour faciliter les échanges et retenir le meilleur compromis, M. le Maire nomme M. PHILIPPE à la tête d'une commission qui réunira Mesdames BOISSINOT, CHABOUD, DUMAS, FAVRE-VICTOIRE et Monsieur PILLOT.

L'ordre du jour étant épousé, M. le Maire lève la séance à 23h10.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé le registre en séance les mêmes an, mois et jour que susdits.

Le Maire
Jean-Pierre FILLION.